

de l'accord du 25 mars 1979, qui entrera en vigueur à la date de votre réponse avec effet rétroactif au 20 septembre 1976.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général adjoint, les assurances de ma très haute considération.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
W. H. BARTON

Monsieur Erik Suy
Secrétaire général adjoint
Conseiller juridique
Bureau 3427C
Organisation des Nations Unies
NEW YORK